



Brussels, 14 octobre, 2020  
LSC Brussels/EM/sml

**NOTE À L'ATTENTION DE MME URSULA VON DER LEYEN**  
**PRÉSIDENTE DE LA COMMISSION EUROPÉENNE**

**Sujet: Écoles européennes de Bruxelles**

Madame la Présidente,

Le comité local du personnel de Bruxelles à la Commission souhaite vous exprimer sa préoccupation au sujet des écoles européennes de Bruxelles, préoccupation partagée par l'ensemble des organisations syndicales et des comités du personnel des institutions européennes comme par l'ensemble des associations de parents d'élèves. Une action commune est en cours de préparation à ce sujet.

Toutefois, compte tenu de la proximité de la tenue d'une réunion du Conseil supérieur la semaine prochaine dont les travaux prévoient une délibération sur le site de Bruxelles, je souhaiterais à nouveau partager avec vous notre perception de la situation ainsi que les préoccupations de nos collègues.

Tout d'abord, rappelons que les écoles européennes sur Bruxelles n'accueillent que la moitié des enfants des agents de la fonction publique européenne, par manque de place, d'une part, et à cause d'une inadéquation croissante de l'offre de scolarisation (localisation des sites scolaires, offre pédagogique ...) par rapport aux besoins exprimés par les familles. Ajoutons que nos écoles sont surpeuplées. Cela soulève également la question de la sécurité des sites. Ce premier constat explique grandement pourquoi les préoccupations suivantes du personnel sont importantes et combien il est urgent d'y répondre.

La 5<sup>ème</sup> école, dont on débat la création depuis des années, n'est toujours pas décidée. Sa construction, une fois le site décidé, nécessitera au moins une dizaine d'années. De ce fait, la décision formelle de sa création est une question vitale pour l'avenir du système d'éducation européenne à Bruxelles. Mentionnons aussi que sa création est rendue d'autant plus urgente qu'une annexe a été décidée pour le site d'Evere en 2021, pour les maternelles et les primaires, alors que les besoins les plus criants concernaient le secondaire. Lors du Conseil, nous devons demander une décision rapide concernant la création de la 5<sup>ème</sup> école. En attendant, la Régie des bâtiments doit s'engager à faire à court terme les adaptations nécessaires sur les sites existants (laboratoires, cantines, gymnases etc.) pour faire face à la surpopulations les temps que la 5<sup>ème</sup> école soit prête.



L'annexe d'Evere doit ouvrir ses portes en septembre 2021. Des craintes très fortes subsistent quant au respect de ce timing. Toutes les questions relatives à ses locaux et à ses équipements n'ont toujours pas reçu les réponses attendues. Nous devons exiger le respect du calendrier garantissant une ouverture en septembre 2021 ainsi que des locaux et des équipements suffisants.

Enfin, il est urgent d'insister sur la nécessité de rationaliser la dotation en section de nos écoles. Nous connaissons des situations duales entre des sections linguistiques surchargées et des sections composées d'un nombre très faible d'élèves. Mise à part l'inégalité de traitement que cette situation introduit entre élèves, elle conduit, dans une situation budgétaire tendue, à des gaspillages. De surcroît, du fait de la faible composition de certaines classes, elle nuit aux élèves de ces sections en réduisant leur accès à des cours optionnels. Ces pratiques doivent cesser sans que cela nuise aux élèves actuellement dans ces sections puisque la fermeture des classes sous dotées se ferait au fur et à mesure du passage des élèves dans les classes supérieures, la classe quittée faisant seule l'objet d'une fermeture, voire d'une attribution à une autre section linguistique. Dans la même perspective, il faudrait également revoir la distribution égale des sections FR sur l'ensemble des sites de Bruxelles afin de préserver le projet pédagogique des écoles. En effet, il ne nous paraît pas souhaitable que certains sites aient plus de 60% d'élèves en section FR alors que d'autres n'en ont que 30%.

La Commission est le principal bailleur de fonds de nos écoles et nous attendons d'elle qu'elle s'implique dans leur supervision afin de vérifier que leur budget répond aux besoins de nos enfants. Mais elle est aussi celle qui doit garantir à tous les personnels de nos institutions une éducation européenne, de qualité et d'excellence pour tous leurs enfants, de façon à maintenir l'attractivité de la fonction publique d'une part, et de permettre l'éducation de milliers de jeunes européens dans l'âme, d'autre part.

Nous nous tenons prêts à vous rencontrer pour mieux détailler les sujets évoqués ci-dessus.

Dans l'attente de votre réponse et d'une éventuelle réunion de travail, je vous prie d'agréer Madame la Présidente, en l'expression de ma haute considération.

*(signé)*

Georges VLANDAS  
Président du CLP Bruxelles

cc: Commissaire J. Hahn  
Mme G. Ingestad, Director-General, DG HR  
M M. Umberto Moricca, Director, HR.E  
M C. Roques, Director, HR.D  
M E. Sakkers, Head of Unit, HR.E.1



---

M L. Duluc, HR.E.1  
M G. Vlandas, CLP  
Mme E. Markou, CLP  
M A. Kedra, CLP  
M I. Iacono, CCP  
CLP